

Réseau d'Analyses Pluridisciplinaire des Politiques Educatives
Séminaire « Sélection, circulation et usages des connaissances dans les
politiques d'éducation et de formation »

Le 26-27-28 juin 2008 à l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon,
à l'Université Lyon 2,
et à l'Ecole Normale Supérieure – Lettres et Sciences Humaines de Lyon

Appel à communications

L'analyse des politiques d'éducation et de formation conçues comme des politiques publiques a jusqu'ici largement porté sur la déclinaison, dans le champ de l'enseignement scolaire, de « grandes orientations » déjà analysées pour d'autres secteurs : modernisation des pratiques administratives, déconcentration des services, décentralisation des décisions et des interventions, montée en charge de l'évaluation *ex post*, développement de la contractualisation, multiplication des partenariats...

L'importance de ces évolutions, qui transforment des enjeux centraux du système éducatif concernant les inégalités d'éducation, la certification publique des compétences, la rentabilité des diplômes, le fonctionnement des établissements scolaires ou la définition des pratiques enseignantes, conduit à s'interroger sur les acteurs qui en sont porteurs et sur les fondements cognitifs de leur légitimité. Cette nouvelle journée du réseau Rappe invite ainsi à contextualiser la production, la circulation et les usages socio-politiques des connaissances et des conceptions, des savoirs et des arguments des « acteurs-médiateurs » qui participent à redéfinir les fins et les moyens de l'action publique dans le champ de l'éducation et de la formation.

Plusieurs axes de recherches peuvent dès lors être envisagés afin de guider les contributions :

1 / Le recours aux experts dans l'action publique éducative. Comment analyser les moments, les lieux et les modalités de sélection des acteurs qui participent de manière décisive à la fabrication de l'action publique dans le champ ? Comment comprendre que parmi la variété des personnes et des groupes susceptibles de participer à un dispositif de d'action publique éducative, seuls certains parviennent à être reconnus comme des acteurs pertinents et ainsi à participer à la fabrique politique de la gestion publique des apprentissages ? Le développement rapide et croissant de l'action publique décentralisée modifie-t-elle les pratiques de reconnaissance et de sélection ou observe-t-on *a contrario* l'institutionnalisation et donc l'irréversibilité de certaines logiques de « réseaux » et de « milieux »

2 / Les ressources des experts de l'éducation et de la formation. Comment les acteurs individuels ou collectifs qui entendent s'engager dans les logiques institutionnelles investissent-ils la production de savoirs et de connaissances ? Observe-t-on une recomposition des disciplines et des thématiques les plus pertinentes dans l'élaboration des ressources cognitives légitimes ? A quelles conditions et selon quelles modalités ces ressources sont-elles susceptibles de prendre forme dans des instruments d'action publique, voire de s'institutionnaliser dans des « sciences de gouvernement » ?

3 / La place du profane. On sait que « tout le monde a quelque chose à dire sur l'éducation, parce que tout le monde est passé durablement par l'école ». Dans quelle mesure cette forme de parole collective qui fait écho au « pouvoir des usagers » est-elle suscitée dans la mise en forme d'une action publique « modernisée » ? Quelle place occupent aujourd'hui ces « arènes », et à quels « forums » donnent-elles éventuellement lieu ? Comment analyser le rôle des professionnels de l'éducation et de la formation face à cette parole collective ? Face à la figure tutélaire de « l'Etat éducateur », la démocratie participative est-elle susceptible de recomposer les savoirs experts institués ?

4 / Les usages sociaux des savoirs légitimés : à quels types de réception et de diffusion donnent lieu les productions cognitives de ces acteurs porteurs de connaissances spécifiques ? A quelles conditions les experts deviennent-ils des médiateurs, porteurs d'une parole sur les « bonnes pratiques » ? Et dans quelle mesure contrôlent-ils la publicisation, voire à la politisation de leurs arguments, qu'il s'agisse de fournir des ressources aux acteurs étatiques en place ou de participer à légitimer des logiques contestataires ?

5/ Vers une internationalisation des processus de sélection et d'expertise ? Peut-on définir des « styles nationaux » d'expertise, qui mettent en évidence une série de caractères particuliers dans la morphologie institutionnelle des acteurs-experts ? Quelles sont, du point de vue des « traditions nationales » mais aussi des dynamiques à l'œuvre, les rapports noués à cette occasion entre les « savants » et les « politiques » dans le champ de l'éducation et de la formation ? Parallèlement, les expertises et évaluations sollicitées à un niveau supranational mobilisent-elles des formes de connaissance plus standardisables, ou mettent-elles davantage en exergue les limites de catégories cognitives trop génériques, et partant mal ajustées à des réalités socio-institutionnelles situées localement ?

Dans une perspective de rapprochement avec les analyses de l'action publique, ces journées sont organisées en partenariat avec le laboratoire Triangle de l'IEP de Lyon, dont l'appel à communication est centré sur « la sélection des acteurs légitimes et de leurs instruments dans l'action publique contemporaine ». A ce titre, les communications portant sur l'action publique dans le champ de l'éducation et de la formation, sélectionnées par les membres RAPPE du comité scientifique général, pourront être fléchées soit sur la table ronde consacrée à l'internationalisation des processus de sélection et d'expertise en éducation-formation, soit sur l'un des ateliers où d'autres secteurs d'action publique seront abordés.

PROPOSITIONS.

Les propositions de communications (1 page maximum, envoi en fichier RTF) doivent être adressées en document attaché à helene.buisson@univmed.fr Celles-ci comprendront une description claire des matériaux mobilisés ainsi que des axes de réflexions privilégiés. Elles seront accompagnées d'un document indiquant : nom, prénom, titre de la communication, résumé de la communication entre 3 et 6 lignes, institution de rattachement de l'auteur, statut, adresse électronique.

Les réponses du comité scientifique seront communiquées au plus tard le 15 avril 2008.

CALENDRIER :

Date limite pour l'envoi des propositions de communications : 28 février 2008.

Réponses du Comité scientifique : 15 avril 2008.

Date limite pour l'envoi des communications : 01 juin 2008.

